

SÉANCE N° 6 du 23 JUIN 2026

N° d'ordre	Objet	Date	N°	Nbre annexe
1	Nomination du secrétaire de séance	23/06/2026	2026_41	0
2	Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent	23/06/2026	2026_42	1
3	Attribution de la mission Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) pour le projet "Cœur de village"	23/06/2026	2026_43	0
4	Création de poste d'un emploi permanent à temps non complet	23/06/2026	2026_44	1
5	Achat de terrains et de la grange de Monsieur HAHUSSEAU Frédéric - Annule et remplace les délibérations précédentes	23/06/2026	2026_45	0

ÉLUS

AGRARE Arnaud	
BIANCUZZI Hélène	
CIPRES Estelle (<i>pouvoir à Pierre SOULIÉ</i>)	<i>Pouvoir</i>
COMBES Michel	
CONSTANT Jean-Michel	
CROUZET Valérie	
FOUCHER Jocelyne	
IMMORDINO Dominique	
LAUMAILLÉ Fabrice	
SOULIÉ Pierre	
THUILLIER Gaël	

2026_41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mille vingt-six, le **mardi 23 juin, à 18 heures 30 minutes**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOUILLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 juin 2026

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents : AGRARE Arnaud, BIANCUZZI Hélène, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, FOUCHER Jocelyne, IMMORDINO Dominique, LAUMAILLÉ Fabrice, SOULIÉ Pierre, THUILLIER Gaël

Absent : CIPRES Estelle (pouvoir à Pierre SOULIÉ)

Secrétaire de séance : Dominique IMMORDINO

Objet : Nomination du secrétaire de séance

Vu les articles L.2121-15 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin d'assurer le procès-verbal du conseil municipal, il convient de nommer un secrétaire de séance pour le conseil municipal de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, nomme Dominique IMMORDINO secrétaire de séance du conseil municipal.

Votants : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 11

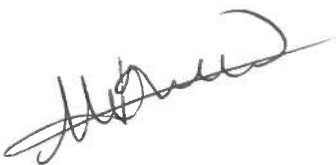
Fait et délibéré à Saint-Cirq-Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance

Dominique IMMORDINO

Le Maire,

Michel COMBES



2026_42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mille vingt-six, le **mardi 23 juin, à 18 heures 30 minutes**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 juin 2026

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents : AGRARE Arnaud, BIANCUZZI Hélène, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, FOUCHER Jocelyne, IMMORDINO Dominique, LAUMAILLÉ Fabrice, SOULIÉ Pierre, THUILLIER Gaël

Absent : CIPRES Estelle (pouvoir à Pierre SOULIÉ)

Secrétaire de séance : Dominique IMMORDINO

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal.

Considérant que le procès-verbal a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2026.

Votants : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 11

Fait et délibéré à Saint-Cirq-Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance

Dominique IMMORDINO

Le Maire,

Michel COMBES



2026_43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mille vingt-six, le **mardi 23 juin, à 18 heures 30 minutes**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 juin 2026

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 11 **Présents** : 10 **Votants** : 11

Présents : AGRARE Arnaud, BIANCUZZI Hélène, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, FOUCHER Jocelyne, IMMORDINO Dominique, LAUMAILLÉ Fabrice, SOULIÉ Pierre, THUILLIER Gaël

Absent : CIPRES Estelle (pouvoir à Pierre SOULIÉ)

Secrétaire de séance : Dominique IMMORDINO

Objet : Attribution de la mission Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) pour le projet « Cœur de village »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obligation, faite à tout maître d'ouvrage, de désigner un Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) qui suivra les différentes phases du projet « Cœur de village ».

Afin de pouvoir désigner ce coordonnateur SPS, une consultation a été lancée auprès de cinq entreprises, en date du 5 mai 2026. Les entreprises APAVE (agence de Montauban), PRESENTS S.A (Balma/Gourdon), VERITAS (Courbevoie/Arcambal) ont déposé une offre commerciale dans les délais impartis à savoir le 27 mai 2026 à 12h.

L'analyse des offres a été réalisée par application des critères du règlement de consultation et sont notées et classées en fonction de deux critères : prix (60%) et valeur technique (40%).

Suite à l'analyse des trois offres par Monsieur FERLAND du service Lot Ingénierie du Lot qui assiste la commune pour la maîtrise d'ouvrage, le résultat est le suivant :

Commune de Saint-Cirq-Souillaguet - Mission S.P.S

RAPPORT D'ANALYSE - juin 2026

Note Finale

	Prix	Note Prix	Note technique	Note Finale	classement
Nom des candidats ou groupements	TOTAL HT	Note/40	Note/60		
APAVE (agence de Montauban)	2 680.00	24.63	37.50	62.13	3
PRESENTS S.A (Balma/Gourdon)	1 650.00	40.00	34.50	74.50	1
VERITAS (Courbevoie/Arcambal)	2 150.00	30.70	43.50	74.20	2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture sous forme dématérialisée et publication à la date figurant sur l'accusé de réception. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de **deux mois** à compter de sa notification et/ou publication. Un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier ou par l'application informatique « Télérecours » (<http://www.telerecours.fr>)

Monsieur le Maire propose d'attribuer la mission coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé à l'entreprise PRESENTS S.A classée à la première place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue à l'entreprise PRESENTS S.A la mission de coordonnateur sécurité et protection de la santé pour le projet « Cœur de village » et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

Votants : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 11

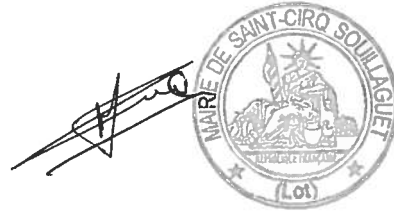
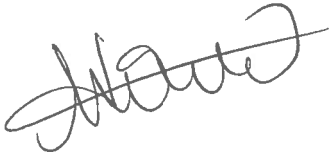
Fait et délibéré à Saint-Cirq-Soullaguet, les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance

Dominique IMMORDINO

Le Maire,

Michel COMBES



2026_44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mille vingt-six, le **mardi 23 juin, à 18 heures 30 minutes**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 juin 2026

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents : AGRARE Arnaud, BIANCUZZI Hélène, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, FOUCHER Jocelyne, IMMORDINO Dominique, LAUMAILLÉ Fabrice, SOULIÉ Pierre, THUILLIER Gaël

Absent : CIPRES Estelle (pouvoir à Pierre SOULIÉ)

Secrétaire de séance :

Objet : Création de poste d'un emploi permanent à temps non complet

VU le CGFP portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le tableau des emplois,

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

La délibération précise le grade correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu des besoins de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'employé technique à temps non complet de 4 heures par semaine à compter du 1^{er} novembre 2026.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades Adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire des grades Adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, de modifier le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Votants : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 11

Fait et délibéré à Saint-Cirq-Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance

Dominique IMMORDINO



Le Maire,

Michel COMBES

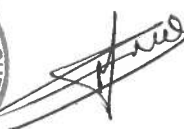


Tableau des emplois et des effectifs

Emploi permanent	Catégorie	Poste ouvert	Poste pourvu	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Durée hebdomadaire	Création poste
Secrétaire de mairie	C	1	1	Administrative	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	20 h / semaine	Délibération n°2023/20
Adjoint technique	C	1		Technique	Adjoints Techniques	Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	4 h / semaine	Délibération n°2026_44

Créé le 18 juin 2026

Adopté le 23 juin 2026 (delib n°2026_44)

2026_45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mille vingt-six, le **mardi 23 juin, à 18 heures 30 minutes**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 juin 2026

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents : AGRARE Arnaud, BIANCUZZI Hélène, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, FOUCHER Jocelyne, IMMORDINO Dominique, LAUMAILLÉ Fabrice, SOULIÉ Pierre, THUILLIER Gaël

Absent : CIPRES Estelle (pouvoir à Pierre SOULIÉ)

Secrétaire de séance : Dominique IMMORDINO

Objet : Achat de terrains et de la grange de Monsieur HAHUSSEAU Frédéric – Annule et remplace les délibérations précédentes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite différents échanges avec Monsieur HAHUSSEAU et Monsieur CAPELLE, locataire de Monsieur HAHUSSEAU, il convient de reprendre une délibération concernant l'achat de terrains et de la grange.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter les parcelles suivant le tableau ci-dessous.

Parcelles		Superficie en m ²	
Section	Numéro		
C	740	456	Divisions parcellaires
C	731	802	
C	734	347	
C	744	934	
C	742	247	
C	461	940	Parcelles entières
C	628	1895	
C	624	107	
C	625	7	
TOTAL		5 735	

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'acheter :

- La totalité des parcelles citées ci-dessus pour un total de 5 735 m² de terrain pour un prix d'achat de 3 000 € l'hectare, soit un prix de 1 720,50 €.
- La grange située sur la parcelle C 445 pour un prix d'achat de 4 000 €.

Soit une valeur totale pour la grange et les parcelles de 5 720.50 €

Monsieur le Maire rappelle que les frais de notaires sont à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'achat de la grange et des différentes parcelles, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

Votants : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 11

Fait et délibéré à Saint-Cirq-Soullaguet, les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance

Dominique IMMORDINO

Le Maire,

Michel COMBES

